

Conditions générales de vente refuge Robert Blanc

En réservant au refuge Robert Blanc, vous reconnaissez avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente que vous vous engagez à respecter. Ces présentes conditions ont pour objet de vous informer sur les conditions et modalités de réservation et de modification et d'annulation, ainsi que les responsabilités de chaque personne.

Article 1 : Objet du contrat de réservation

Ce contrat de réservation est établi entre le client et le refuge Robert Blanc en vue d'un séjour d'une ou plusieurs nuits au refuge. Le refuge Robert Blanc s'engage à fournir une prestation d'hébergement et de restauration auprès des acheteurs de la prestation. L'acheteur s'engage à respecter les modalités de réservation à la date souhaitée pour son séjour.

Article 2 : Durée du séjour

La durée du séjour est déterminée par le client lors de sa réservation. La durée minimale requise est de 1 nuit.

Article 3 : Conclusion du contrat

Le contrat de réservation est définitivement accepté et la réservation effective à compter du paiement du montant des arrhes dues au titre du séjour réservé.

Article 4 : Tarifs

Les prix indiqués sur le site sont les prix par personne et pour la date choisie. Lorsque la taxe de séjour est incluse dans le prix affiché, ceci est mentionné. Les prix indiqués sont TTC. Les tarifs enfants s'appliquent en fonction des tranches d'âges définies. Les tarifs spéciaux à destination des professionnels de la montagne (guides, accompagnateurs de moyenne montagne) sont appliqués à ces personnes dans le cadre de l'exercice de leur métier. Aucun tarif spécial ne pourra être accordé à titre personnel.

Article 5 : Arrhes

Le montant des arrhes dues est de 50% du montant total dû au refuge, quelle que soit la qualité des prestations (nuitée, demi-pension, pique-nique) ou des personnes (âge, guide...) réservées. Le montant total des arrhes est réglé en ligne par carte bancaire sur le site du refuge Robert Blanc (www.refugerobertblanc.fr).

Article 6 : Hébergement

L'hébergement au refuge est exclusivement dispensé en dortoirs communs. La répartition des clients dans les dortoirs est à discrétion seule des gardiens du refuge Robert Blanc. Le client ne pourra donc en aucun cas faire valoir l'usage d'un dortoir à titre privatif.

Article 7 : Arrivée et départ

Les dortoirs sont mis à disposition des clients à partir de 16h le jour d'arrivée jusqu'au lendemain matin 8h. En cas de séjour prolongé d'une durée supérieure ou égale à 2 nuits, le dortoir devra être libéré de toute occupation de la même manière le matin à 8h à l'issue de chaque nuit passée au refuge, ce jusqu'à ce que les gardiens permettent le retour dans le dortoir, au plus tard 16h. Les places sont réservées jusqu'à 18h le premier jour de séjour prévu. Une fois ce délai dépassé, le refuge se réserve le droit de redistribuer ces places à d'autres clients. En cas d'arrivée tardive prévue, le client doit prévenir le refuge.

Toute modification d'une réservation doit faire l'objet d'une demande directement auprès du refuge, par e-mail info@refugerobertblanc.fr. Cette demande de modification ne sera effective que lorsque le refuge vous aura confirmé son acceptation.

Article 8 : Annulation

Toute annulation du séjour à l'initiative du client doit se faire par email à l'adresse info@refugerobertblanc.fr. L'annulation n'est considérée acquise qu'après acceptation par le refuge et réponse faite au client. Toute annulation du séjour à l'initiative du refuge sera faite par courrier électronique recommandé à l'adresse email du client telle que renseignée au moment de la réservation.

Article 9 : Remboursement

Groupe de 1 à 10 personnes

L'annulation du séjour à l'initiative du client donne droit à remboursement si et seulement si cette annulation survient au plus tard 8 jours avant la date du premier jour de séjour réservé. Le montant des arrhes sera alors reversé. Les éventuels frais bancaires et/ou de change ainsi que les frais de dossier impliquant ce remboursement resteront à charge du client. À cet effet, le refuge conservera pour toute annulation éligible au remboursement un montant équivalent à 10% des arrhes versées lors de la réservation.

En cas d'annulation moins de 8 jours avant la date du premier jour de séjour réservé, les arrhes restent définitivement et intégralement acquises au refuge Robert Blanc, que l'annulation soit partielle ou totale.

En cas de " No Show ", le refuge se garde le droit de facturer le solde du prix de la prestation réservée.

Groupe de plus de 10 personnes

L'annulation du séjour à l'initiative du client donne droit à remboursement si et seulement si cette annulation survient au plus tard 15 jours avant la date du premier jour de séjour réservé. Le montant des arrhes sera alors reversé. Les éventuels frais bancaires et/ou de change ainsi que les frais de dossier impliquant ce remboursement resteront à charge du client. À cet effet, le refuge conservera pour toute annulation éligible au remboursement un montant équivalent à 10% des arrhes versées lors de la réservation.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date du premier jour de séjour réservé, les arrhes restent définitivement et intégralement acquises au refuge Robert Blanc EI que l'annulation soit partielle ou totale. Les personnes manquantes dans un groupe ou une famille, les arrivées tardives, les départs anticipés ou les prestations non utilisées ne donnent lieu à aucun défraiement ou remboursement, les arrhes restant acquises au Refuge Robert Blanc. L'annulation à l'initiative du refuge implique le remboursement intégral des arrhes versées par le client.

Article 10 : Règlement du solde

Le solde est à régler sur place au refuge Robert Blanc en espèces et en euros ou en chèques français uniquement. Les cartes bancaires ne sont pas acceptées. En cas d'absence de possession suffisante du moyen de paiement accepté (espèces et chèques français) pour règlement du solde, un débit de la carte bancaire utilisée pour le paiement des arrhes lors de la

réserve pour être proposée. Dans ce cas une majoration de 5 % du montant total dû (facture établie au refuge) s'appliquera pour recouvrement des frais bancaires attendus,

Article 11 : Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local. Son montant est fixé par la commune de Bourg-Saint-Maurice et est payable au refuge qui la reverse ensuite. Le montant de la taxe de séjour est à payer en sus des autres prestations consommées par le client et facturées par le refuge.

Article 12 : Volume et durée des réservations

Chaque réservation est effectuée pour un nombre précis de personnes et de nuits. Le refuge se réserve donc le droit de refuser l'accueil de toute(s) personne(s) supplémentaire(s) au nombre préalablement souscrit lors de la réservation. La durée de séjour étant également déterminée, une fois le séjour consommé pour sa durée préalablement convenue lors de la réservation, le client ne pourra prétendre à un droit de prolongation de séjour, donc de maintien dans les lieux.

Article 13 : Lieux mis à disposition

Le client s'engage à respecter les règles de vie du refuge Robert Blanc affichées au refuge et exprimées par les gardiens. Ces règles doivent être respectées pour toute la durée du séjour.

Article 14 : Animaux

Tous animaux sont interdits à l'intérieur du refuge. À l'extérieur, les animaux domestiques doivent être tenus en laisse. Les maîtres sont vigilants et responsables de leurs animaux qui ne doivent pas déranger le lieu (faune sauvage, animaux domestiques du refuge – poules, chat...) et ses visiteurs (randonneurs, équipe du refuge).

Le refuge se réserve donc le droit de refuser l'accès aux clients se présentant avec un animal à l'intérieur du refuge, et cela ne pourra en aucune manière être considéré comme une annulation à initiative du refuge. Ainsi aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être exigé par le client à son départ.

Article 15 : Clause de non responsabilité

Tous les renseignements écrits ou oraux de la gardienne et du gardien ou de ses employés, comme les conditions de course, la situation en matière d'avalanches, les conditions météorologiques, le choix de l'itinéraire, etc. sont donnés avec le plus grand soin, en toute âme et conscience ainsi que par expérience. Les gardiens ne peuvent toutefois pas les garantir. Toutes les décisions concernant la course, l'itinéraire, etc. relèvent de la responsabilité de l'hôte. Toute responsabilité de la part des gardiens pour les dommages de toute sorte qui pourraient découler de l'utilisation de ces renseignements par l'hôte est exclue.

Article 16 : Litige

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », l'acheteur a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par la société Médiation Professionnelle – 24 rue Albert de Mun 33000 Bordeaux.

Autrement, le litige sera renvoyé au Tribunal de Commerce de Chambéry, 12 Boulevard De La Colonne - 73008 CHAMBERY, compétent pour statuer.